



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

28 août 2026

La prochaine votation cantonale aura lieu le 29 novembre 2026

Le Conseil d'Etat a fixé la date de la prochaine votation cantonale au 29 novembre 2026. Deux objets seront soumis au peuple. Le premier porte sur la loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion Valais-Wallis. Le second concerne l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal.

Le Conseil d'Etat a fixé au 29 novembre 2026 la date de la votation cantonale relative à la loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion Valais-Wallis, ainsi que celle concernant l'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal.

Loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion Valais-Wallis

Le 12 mars 2026, sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a adopté la loi sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion Valais-Wallis, par 103 voix contre 24 et 2 abstentions. Le 1^{er} juillet, un référendum a été déposé contre cette loi. Ce référendum ayant récolté 3805 signatures valables, le Conseil d'Etat a constaté son aboutissement. La population sera appelée à se prononcer sur la création d'une société chargée de gérer et exploiter la plateforme aéroportuaire de Sion.

Initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal

L'initiative populaire cantonale pour un salaire minimum légal a abouti en janvier 2024. Elle demande qu'une loi cantonale sur le salaire minimum soit élaborée avec l'instauration d'un salaire horaire minimum de 22 francs. Le texte de l'initiative prévoit des possibilités de dérogations, notamment dans l'agriculture, avec un salaire horaire minimum de 18 francs. Le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil de refuser l'initiative et de ne pas proposer de contre-projet. Lors de la session de mai 2026, le Grand Conseil s'est prononcé contre l'initiative, par 93 voix contre 33. Conformément à la législation applicable, cette initiative est soumise au vote du peuple.

Personne de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00

